



Informations de base

<p>2015/2106(INI) INI - Procédure d'initiative</p>	<p>Procédure terminée</p>
<p>Bilan et enjeux du règlement de l'Union relatif aux services financiers: incidence et progression vers un cadre de réglementation financière de l'Union plus efficace et efficient et vers une Union des marchés de capitaux</p> <p>Subject</p> <p>2.50 Libre circulation des capitaux 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes</p>	

Acteurs principaux


<p>Parlement européen</p>	<p>Commission au fond</p>	<p>Rapporteur(e)</p>	<p>Date de nomination</p>
	<p>ECON Affaires économiques et monétaires</p>	<p>BALZ Burkhard (PPE)</p>	<p>21/10/2014</p>
		<p>Rapporteur(e) fictif/fictive TANG Paul (S&D) SWINBURNE Kay (ECR) JEŽEK Petr (ALDE) DE MASI Fabio (GUE/NGL) GIEGOLD Sven (Verts/ALE) ZANNI Marco (EFDD)</p>	
	<p>Commission pour avis</p>	<p>Rapporteur(e) pour avis</p>	<p>Date de nomination</p>
	<p>INTA Commerce international</p>	<p>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</p>	
	<p>EMPL Emploi et affaires sociales</p>	<p>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</p>	
	<p>ITRE Industrie, recherche et énergie</p>		
	<p>IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs</p>	<p>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</p>	
	<p>JURI Affaires juridiques</p>	<p>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</p>	

Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3413	2015-10-06
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3421	2015-11-10
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	HILL Jonathan	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/02/2015	Publication du document de base non-législatif	COM(2015)0063 	Résumé
21/05/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/10/2015	Débat au Conseil		
10/11/2015	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
01/12/2015	Vote en commission		
09/12/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0360/2015	Résumé
18/01/2016	Débat en plénière	CRE link	
19/01/2016	Décision du Parlement	T8-0006/2016	Résumé
19/01/2016	Résultat du vote au parlement		
19/01/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2106(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Nature de la procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/8/03243

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE564.921	26/08/2015	
Amendements déposés en commission		PE560.838	24/09/2015	

Amendements déposés en commission		PE567.730	25/09/2015	
Amendements déposés en commission		PE567.815	25/09/2015	
Avis de la commission	ITRE	PE560.837	13/10/2015	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0360/2015	09/12/2015	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0006/2016	19/01/2016	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		COM(2015)0063 	18/02/2015	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2016)220	01/06/2016	
Parlements nationaux				
Type de document	Parlement/Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	UK_HOUSE-OF-LORDS	COM(2015)0063	31/03/2015	
Contribution	DE_BUNDESRAT	COM(2015)0063	12/05/2015	
Contribution	DE_BUNDESTAG	COM(2015)0063	15/06/2015	
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2015)0063	02/07/2015	
Contribution	RO_CHAMBER	COM(2015)0063	06/10/2015	

Bilan et enjeux du règlement de l'Union relatif aux services financiers: incidence et progression vers un cadre de réglementation financière de l'Union plus efficace et efficient et vers une Union des marchés de capitaux

2015/2106(INI) - 19/01/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 575 voix pour, 106 contre et 32 abstentions, une résolution sur le bilan et les enjeux de la réglementation européenne sur les services financiers: incidence et progression vers un cadre de réglementation financière de l'Union plus efficace et efficient et vers une Union des marchés de capitaux.

À la suite de la crise financière de 2007-2008, un ambitieux programme de réforme du secteur financier de l'Union a été lancé pour renforcer la réglementation et la surveillance financières. Alors que les perspectives de croissance en Europe se sont améliorées, la transposition et la mise en œuvre de la réforme de la réglementation financière sont toujours en cours et ne sont pas encore achevées.

Bilan et défis pour le cadre actuel: le Parlement a insisté sur le fait qu'un cadre efficient et efficace pour les services financiers, garantissant la stabilité financière, était une condition indispensable pour accroître les investissements (à long terme) et stimuler la croissance dans une économie européenne compétitive. Il a reconnu le rôle majeur que les marchés de capitaux pouvaient jouer en répondant aux besoins de financement des économies des États membres.

Tout en saluant les accomplissements du règlement financier dans la réponse aux ramifications de la crise financière, le Parlement a pris acte des inquiétudes quant à la **complexité croissante de la réglementation et de la surveillance**, due à l'augmentation de leur volume et degré de détail, ainsi que du nombre de niveaux auxquels elles s'appliquent, à savoir aux niveaux international, européen et national. Il a également souligné la **nécessité d'adopter une vision globale** en ce qui concerne la réglementation de l'Union sur les services financiers, au sein de laquelle l'union des marchés de capitaux contribue à compléter le financement par les banques.

À cette fin, la Commission devrait travailler étroitement avec le Comité européen du risque systémique (CERS), les autorités européennes de surveillance (AES) et les autorités nationales compétentes afin de corriger toute incohérence dans l'approche adoptée qui serait susceptible de porter préjudice à l'accomplissement des objectifs de l'union des marchés de capitaux.

Une réglementation harmonisée et cohérente : les députés ont déclaré que, pour être efficace, la réglementation européenne sur les services financiers devrait être harmonisée, cohérente (y compris sur un plan trans-sectoriel), proportionnée, non redondante et **exempte de complexité inutile**, mais aussi prévenir l'insécurité juridique, et permettre d'éviter l'arbitrage réglementaire et des coûts de transaction élevés.

Servir les besoins de l'économie réelle : selon le Parlement, le bilan :

- devrait contribuer à mettre en place des marchés financiers plus efficaces au service des besoins de financement de l'économie réelle, notamment en remédiant aux failles, aux lacunes, aux décalages, aux incohérences et au manque de proportionnalité ;
- ne devrait **pas porter atteinte aux résultats obtenus à ce jour** sur le plan législatif, en tenant compte des demandes figurant dans les clauses de réexamen incluses dans chaque acte législatif, et,
- ne devrait pas être conçu comme un exercice menant à une déréglementation.

Rompre le lien entre les États souverains et les banques au niveau national : à cet égard, les députés ont insisté sur la nécessité d'une application nationale intégrale et harmonisée de la [directive](#) relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances (BRRD), ainsi que des dispositions du [mécanisme de résolution unique](#) (MRU) des défaillances bancaires et du fonds de résolution bancaire unique.

Le Parlement a également préconisé de favoriser l'émergence de nouveaux fournisseurs de notation afin d'accroître la concurrence sur ce marché très concentré; il a rappelé que la Commission devait publier, d'ici la fin 2016, un rapport sur l'opportunité et la faisabilité de soutenir la création d'une **agence publique européenne de notation** pour la dette souveraine et/ou d'une fondation européenne de notation de crédit pour tous les autres types de notation.

Cadre international : soulignant l'importance du cadre international en ce qui concerne son champ d'application, ses méthodologies et ses implications pour le cadre de l'Union, les députés ont invité les États membre, le Conseil, la Commission et les AES à **simplifier la position de l'Union européenne**, de manière à accroître son influence et à promouvoir la législation qu'elle a adoptée au terme d'une procédure démocratique.

La nécessité **d'assurer cohérence de la nouvelle réglementation**, aussi bien avec l'acquis européen qu'avec les orientations internationales, ainsi que sa mise en œuvre proportionnée, ont été soulignées afin d'éviter toute divergence inutile et toute redondance au sein de la législation.

Meilleure réglementation européenne sur les services financiers : le Parlement a déclaré qu'une meilleure réglementation financière commençait par **l'application de l'acquis actuel** par les États membres. Il a invité la Commission i) à faire régulièrement rapport au Parlement sur l'état de transposition et de mise en œuvre de la législation, et le cas échéant, sur les procédures d'infraction engagées contre les États membres ; ii) à produire une analyse et un rapport détaillés de toutes les mesures de surréglementation prises par les États membres dans le domaine de la législation financière et de les lui soumettre d'ici la fin 2016.

Pour leur part, les États membres ont été invités à **s'engager à respecter les échéances fixées pour la transposition des directives**, étant donné qu'en plus d'être une exigence légale, ce respect des échéances est essentiel pour éviter des retards non justifiés dans la mise en œuvre complète de la législation ou son application partielle ou irrégulière dans l'Union, qui pourraient donner lieu à des conditions non équitables pour les différents acteurs concernés ainsi qu'à d'autres types de distorsions.

AES et MSU: les députés ont déclaré que les autorités européennes de surveillance et le mécanisme de surveillance unique avaient un rôle crucial à jouer dans la réalisation des objectifs d'une meilleure réglementation et de la supervision. Ils devraient donc disposer d'un **financement et d'un personnel suffisants** pour pouvoir remplir les fonctions qui leur ont été attribuées par les colégislateurs.

Le Parlement a invité la Commission et les AES à **publier régulièrement les versions consolidées des règlements de l'Union relatifs aux services financiers** sur leurs sites internet, dont un résumé pouvant être consulté et compris par les entreprises, les consommateurs, les organisations de la société civile et d'autres acteurs; la création d'un registre commun comportant des références à la mise en œuvre au niveau national constituerait une option intéressante.

La voie à suivre: enfin, les députés ont invité la Commission et les AES à:

- vérifier régulièrement (au moins une fois par an) **la cohérence et l'uniformité** de tout projet d'acte législatif, notamment sur une base transsectorielle ;
- vérifier régulièrement (au moins une fois par an) **la proportionnalité** de tout projet d'acte législatif, notamment pour ce qui est des exigences applicables aux acteurs du marché de petite et de moyenne taille, et à consacrer des ressources à cette activité;
- **procéder tous les cinq ans à une évaluation complète**, sur les plans qualitatif et quantitatif, des effets cumulés de la réglementation européenne sur les services financiers au niveau de l'Union et des États membres.

La Commission est pour sa part appelée à:

- publier un **livre vert** explorant de nouvelles approches de promotion de la proportionnalité dans la réglementation financière;
- compléter la première évaluation d'ici la fin de l'année 2016, qui devrait examiner, entre autres, les effets sur les effets sur les différents secteurs financiers, les lacunes, les chevauchements et les conséquences indésirables éventuels et les effets économiques réels et escomptés.

Bilan et enjeux du règlement de l'Union relatif aux services financiers: incidence et progression vers un cadre de réglementation financière de l'Union plus efficace et efficient et vers une Union des marchés de capitaux

2015/2106(INI) - 09/12/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative de Burkhard BALZ (PPE, DE) sur le bilan et les enjeux de la réglementation européenne sur les services financiers: incidence et progression vers un cadre de réglementation financière de l'Union plus efficace et efficient et vers une Union des marchés de capitaux.

À la suite de la crise financière de 2007-2008, un ambitieux programme de réforme du secteur financier de l'Union a été lancé pour renforcer la réglementation et la surveillance financières. Alors que les perspectives de croissance en Europe se sont améliorées, la transposition et la mise en œuvre de la réforme de la réglementation financière sont toujours en cours et ne sont pas encore achevées.

Bilan et défis pour le cadre actuel: les députés ont insisté sur le fait qu'un cadre efficace et efficace pour les services financiers, garantissant la stabilité financière, était une condition indispensable pour accroître les investissements (à long terme) et stimuler la croissance dans une économie européenne compétitive. Tout en saluant les accomplissements du règlement financier dans la réponse aux ramifications de la crise financière, les députés ont pris acte des inquiétudes quant à la complexité croissante de la réglementation et de la surveillance, due à l'augmentation de leur volume et degré de détail, ainsi que du nombre de niveaux auxquels elles s'appliquent, à savoir aux niveaux international, européen et national. Ils ont également souligné la **nécessité d'adopter une vision globale** en ce qui concerne la réglementation de l'Union sur les services financiers.

À cette fin, la Commission devrait travailler étroitement avec le Comité européen du risque systémique (CERS), les autorités européennes de surveillance (AES) et les autorités nationales compétentes afin de corriger toute incohérence dans l'approche adoptée qui serait susceptible de porter préjudice à l'accomplissement des objectifs de l'union des marchés de capitaux.

Les députés ont déclaré que, pour être efficace, la réglementation européenne sur les services financiers devrait être **harmonisée, cohérente** (y compris sur un plan transsectoriel), **proportionnée, non redondante et exempte de complexité inutile**, mais aussi prévenir l'insécurité juridique, et permettre d'éviter l'arbitrage réglementaire et des coûts de transaction élevés.

Cet exercice de bilan de la réglementation européenne devrait contribuer à mettre en place des marchés financiers plus efficaces **au service des besoins de financement de l'économie réelle**, notamment en remédiant aux failles, aux lacunes, aux décalages, aux incohérences et au manque de proportionnalité. Il ne devrait pas porter atteinte aux résultats obtenus à ce jour sur le plan législatif, en tenant compte des demandes figurant dans les clauses de réexamen incluses dans chaque acte législatif, et, sans anticiper les résultats, ne devrait pas être conçu comme un exercice menant à une déréglementation.

Les députés ont souligné la nécessité de **rompre le lien entre les États souverains et les banques au niveau national** par une application nationale intégrale et harmonisée de la **directive** relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances (BRRD), ainsi que des dispositions du **mécanisme de résolution unique** (MRU) des défaillances bancaires et du fonds de résolution bancaire unique.

Le rapport a préconisé de favoriser l'émergence de nouveaux fournisseurs de notation afin d'accroître la concurrence sur ce marché très concentré; il a rappelé que la Commission devait publier, d'ici la fin 2016, un rapport sur l'opportunité et la faisabilité de soutenir la création d'une **agence publique européenne de notation** pour la dette souveraine et/ou d'une fondation européenne de notation de crédit pour tous les autres types de notation.

Soulignant l'importance du cadre international en ce qui concerne son champ d'application, ses méthodologies et ses implications pour le cadre de l'Union, les députés ont invité les États membre, le Conseil, la Commission et les AES à **simplifier la position de l'Union européenne**, de manière à accroître son influence et à promouvoir la législation qu'elle a adoptée au terme d'une procédure démocratique. La **nécessité d'assurer cohérence de la nouvelle réglementation**, aussi bien avec l'acquis européen qu'avec les orientations internationales, ainsi que sa mise en œuvre proportionnée, ont été soulignées afin d'éviter toute divergence inutile et toute redondance au sein de la législation.

Meilleure réglementation européenne sur les services financiers : les députés ont déclaré qu'une meilleure réglementation financière commençait par **l'application de l'acquis actuel** par les États membres. Ils ont invité la Commission à faire régulièrement rapport au Parlement sur l'état de transposition et de mise en œuvre de la législation, et le cas échéant, sur les procédures d'infraction engagées contre les États membres.

Les États membres ont été invités à:

- appliquer correctement la législation;
- **s'engager à respecter les échéances fixées pour la transposition des directives**, étant donné qu'en plus d'être une exigence légale, ce respect des échéances est essentiel pour éviter des retards non justifiés dans la mise en œuvre complète de la législation ou son application partielle ou irrégulière dans l'Union, qui pourraient donner lieu à des conditions non équitables pour les différents acteurs concernés ainsi qu'à d'autres types de distorsions.

AES et MSU: les députés ont déclaré que les autorités européennes de surveillance et le mécanisme de surveillance unique avaient un rôle crucial à jouer dans la réalisation des objectifs d'une meilleure réglementation et de la supervision. Ils devraient donc disposer d'un **financement et d'un personnel suffisants** pour pouvoir remplir les fonctions qui leur ont été attribuées par les colégislateurs.

Le rapport a invité la Commission et les AES à **publier régulièrement les versions consolidées des règlements de l'Union relatifs aux services financiers** sur leurs sites internet, dont un résumé pouvant être consulté et compris par les entreprises, les consommateurs, les organisations de la société civile et d'autres acteurs; la création d'un registre commun comportant des références à la mise en œuvre au niveau national constituerait une option intéressante.

La voie à suivre: enfin, les députés ont invité la Commission et les AES à:

- vérifier régulièrement (au moins une fois par an) **la cohérence et l'uniformité** de tout projet d'acte législatif, notamment sur une base transsectorielle ;
- vérifier régulièrement (au moins une fois par an) **la proportionnalité** de tout projet d'acte législatif, notamment pour ce qui est des exigences applicables aux acteurs du marché de petite et de moyenne taille, et à consacrer des ressources à cette activité;
- **procéder tous les cinq ans à une évaluation complète**, sur les plans qualitatif et quantitatif, des effets cumulés de la réglementation européenne sur les services financiers au niveau de l'Union et des États membres.

La Commission est pour sa part appelée à:

- publier un livre vert explorant de nouvelles approches de promotion de la proportionnalité dans la réglementation financière;
- compléter la première évaluation d'ici la fin de l'année 2016, qui devrait examiner, entre autres, les effets sur les effets sur les différents secteurs financiers, les lacunes, les chevauchements et les conséquences indésirables éventuels et les effets économiques réels et escomptés.

Bilan et enjeux du règlement de l'Union relatif aux services financiers: incidence et progression vers un cadre de réglementation financière de l'Union plus efficace et efficient et vers une Union des marchés de capitaux

Le Conseil a adopté des **conclusions** dans lesquelles il se félicite du plan d'action de la Commission pour la mise en place d'une union des marchés des capitaux, tout en appelant à maintenir cette dynamique à long terme, grâce à un **programme concret et ambitieux** de nature à assurer la continuité de l'action.

La Conseil a apporté son soutien aux domaines prioritaires suivants :

- **accroître la diversité des sources de financement disponibles pour toutes les entreprises**, notamment les PME et les sociétés à petite et moyenne capitalisation, provenant de marchés financiers de taille plus ou moins grande. Cela passe par : i) des initiatives venant du marché et l'autorégulation du marché, ii) des initiatives législatives, lorsque des obstacles injustifiés le nécessitent et iii) l'accélération des travaux dans des domaines tels que la directive sur les prospectus, le capital-risque, le financement participatif, les placements privés, les mini-obligations, les marchés de croissance des PME et les informations sur le crédit à l'intention des PME;
- **créer un environnement réglementaire adéquat** pour des investissements durables à long terme et le financement des infrastructures en Europe en prévoyant des mesures pour attirer les capitaux privés en vue de réaliser les objectifs du [plan d'investissement pour l'Europe](#) ;
- **accroître les investissements et étoffer les choix pour les investisseurs de détail et institutionnels, tout en leur offrant une protection suffisante** : i) publication au dernier trimestre de 2015, d'un livre vert sur les services financiers de détail et l'assurance, ii) travaux exploratoires sur les avantages potentiels d'un cadre européen pour les plans d'épargne individuels à long terme ;
- **renforcer la capacité des banques à prêter, en particulier aux PME**, notamment par la création d'un cadre approprié permettant de relancer des opérations de titrisation simples, transparentes et standardisées ;
- évaluer la cohérence et l'incidence des **réformes financières** sur le financement de l'économie réelle ;
- **examiner et éliminer les obstacles transfrontières injustifiés au développement des marchés de capitaux** pour l'ensemble des 28 États membres, y compris dans le domaine de la compensation et du règlement ainsi que des autres infrastructures de marché, et trouver des solutions pratiques aux **obstacles fiscaux** existant de longue date, par exemple la double imposition liée aux mécanismes actuels de retenue à la source.

Le Conseil a :

- appelé à une adoption rapide du [règlement](#) du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes en matière de titrisation ainsi que du [règlement](#) du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ;
- exprimé son intérêt pour la future proposition de la Commission destinée à réviser la **directive «prospectus»** afin qu'il soit plus facile et moins onéreux pour les entreprises de lever des fonds sur les marchés publics ;
- insisté sur l'importance de préserver les objectifs de **stabilité financière** de la législation financière, la protection des consommateurs et des investisseurs ainsi que le marché unique, notamment grâce au règlement uniforme.

La Commission a été invitée à :

- **évaluer les effets des régimes en vigueur dans les pays tiers**, y compris en termes d'équivalence et de reconnaissance mutuelle, sur les réglementations en vigueur concernant la structure des marchés européens des capitaux et l'accès effectif aux marchés des pays tiers;
- consulter les États membres en vue de **recenser les obstacles liés au droit de l'insolvabilité des entreprises** qui pèsent sur la mise en place d'un marché unique des capitaux ;
- présenter les résultats de son étude concernant les problèmes transfrontaliers qui se posent **dans le domaine de la responsabilité et des déchéances de dirigeants** et les suites qui pourraient lui être données ;
- analyser les obstacles éventuels dans d'autres domaines, comme la législation en matière de **valeurs mobilières** par exemple.

La Conseil a estimé indispensable que les **autorités européennes de surveillance** (AES) s'emploient à renforcer la convergence de la surveillance, en vue d'améliorer le fonctionnement du marché unique des capitaux. La Commission devrait prévoir d'analyser plus en détail d'ici la mi-2016, dans le cadre d'un **Livre blanc**, la gouvernance et le financement des AES.

De plus, les autorités nationales devraient appliquer, sans réserve et de manière cohérente, **les règles financières de l'UE** afin de garantir sur tout le marché des capitaux de l'UE les normes les plus élevées en matière de conduite et d'intégrité.

Le Conseil a exprimé le souhait de travailler avec la Commission afin d'élaborer une **feuille de route** visant à répertorier les obstacles pesant sur la libre circulation des capitaux et les moyens de supprimer les obstacles les plus préjudiciables et injustifiés. Il a invité la Commission à lui adresser **un rapport, au moins tous les six mois**, afin de fournir une évaluation des progrès enregistrés dans la mise en place de l'union des marchés des capitaux.

Bilan et enjeux du règlement de l'Union relatif aux services financiers: incidence et progression vers un cadre de réglementation financière de l'Union plus efficace et efficient et vers une Union des marchés de capitaux

2015/2106(INI) - 18/02/2015 - Document de base non législatif

OBJECTIF : lancer un débat sur la construction de l'union des marchés des capitaux (Livre vert de la Commission).

CONTEXTE : la Commission rappelle que le principe de libre circulation des capitaux, inscrit dans le traité de Rome il y a plus de cinquante ans, fait partie des libertés fondamentales de l'Union européenne, il devrait être au cœur du marché unique. Or, malgré les progrès accomplis, **les marchés des capitaux demeurent aujourd'hui fragmentés** et généralement organisés selon des contours nationaux. Après une phase d'approfondissement, le degré d'intégration des marchés financiers dans l'Union européenne a diminué depuis la crise, banques et investisseurs se repliant sur leurs marchés d'origine.

Par rapport à d'autres régions, **le financement sur les marchés des capitaux est relativement peu développé en Europe**. Les entreprises européennes restent très dépendantes des banques, ce qui rend les économies vulnérables en cas de resserrement du crédit bancaire. **Des marchés des capitaux renforcés** joueraient un rôle complémentaire à celui des banques en tant que source de financement et permettraient :

- de mobiliser davantage d'investissements pour toutes les entreprises, notamment les PME, et pour des projets d'infrastructure;
- d'attirer dans l'Union européenne davantage d'investissements internationaux; et
- de rendre le système financier plus stable en élargissant l'éventail des sources de financement.

La mise en place d'une union des marchés des capitaux fait partie des initiatives clés du programme de travail de la Commission. Celle-ci s'est engagée à **mettre en place, d'ici à 2019, les composantes d'une union des marchés des capitaux** bien réglementée et intégrée, dont feraient partie tous les États membres.

CONTENU : l'objectif du présent livre vert est de **lancer un débat dans toute l'UE sur les mesures nécessaires pour créer un véritable marché unique des capitaux**. Tous les acteurs et les parties intéressées sont invités à soumettre leur contribution d'ici le 13 mai 2015.

Objectifs : sur la base de la consultation publique, la Commission devrait adopter **un plan d'action** définissant une feuille de route et un calendrier pour la mise en place, d'ici 2019, des éléments constitutifs d'une union des marchés des capitaux. En particulier, elle s'efforcera d'identifier les actions nécessaires pour atteindre les objectifs suivants :

- **améliorer l'accès au financement** pour toutes les entreprises de toute l'Europe (en particulier les PME) et pour les projets d'investissement tels que les infrastructures;
- **développer et diversifier les sources de financement** offertes par les investisseurs dans l'UE et partout ailleurs dans le monde; et
- **rendre le fonctionnement des marchés plus efficace**, en mettant les investisseurs en relation avec ceux qui ont besoin de financements à moindre coût, aussi bien au sein des États membres que par-delà les frontières.

Priorités à court terme : le Livre vert aborde les questions sur les priorités politiques que la Commission propose de poursuivre dans l'immédiat sur la base de sa communication intitulée «**Un plan d'investissement pour l'Europe**», parmi lesquelles :

- **la révision de la directive sur les prospectus** : le prospectus est un document détaillé destiné à informer les investisseurs sur la société, sur les conditions de l'investissement et sur les risques encourus. Il ne devrait pas constituer un obstacle injustifié à l'accès aux marchés de capitaux. La Commission réexaminera la réglementation en vigueur en matière de prospectus afin que les entreprises (notamment les PME) puissent plus aisément lever des capitaux dans toute l'UE ;
- **les données de crédit sur les PME** : les PME ont été plus touchées que les grandes sociétés par les problèmes d'accès au financement pendant la crise. Une meilleure information sur la solvabilité et la définition d'un socle minimal commun de données comparables pour l'information financière et l'évaluation du crédit pourrait contribuer à attirer des financements vers les PME ;
- **les titrisations de qualité** : au niveau de l'UE, un marché pérenne caractérisé par des titrisations de haute qualité, reposant sur des instruments de titrisation simples, transparents et normalisés, pourrait faire le lien entre banques et marchés de capitaux. Pour les investisseurs, une initiative à l'échelle de l'UE doit nécessairement garantir l'application de normes exigeantes, la sécurité juridique et la comparabilité des instruments de titrisation. La Commission lancera une consultation sur des mesures spécifiques visant à atteindre ces objectifs ;
- **la mise en œuvre du règlement sur les fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF)** : le cadre réglementaire des ELTIF, récemment finalisé, permettra aux investisseurs d'injecter de l'argent dans des entreprises et des projets d'infrastructure à long terme. Les acteurs intéressés sont invités à se prononcer sur le rôle que la Commission et les États membres pourraient jouer pour soutenir l'implantation des ELTIF, notamment l'extension éventuelle aux ELTIF d'avantages existant dans les régimes nationaux ;
- **le développement des placements privés** : la Commission estime que de tels placements pourraient offrir aux entreprises un meilleur rapport coût-efficacité pour lever des fonds et élargir les possibilités de financement des moyennes et grandes entreprises et, potentiellement, des projets d'infrastructures. Un consortium d'organismes du secteur a établi un guide sur les pratiques de marchés communes et sur des principes et des documents standardisés pour les placements privés compatibles avec la diversité des cadres juridiques. La Commission soutient cette approche qui pourrait contribuer à faciliter la création prochaine d'un marché européen de placements privés.

Mesures de développement et d'intégration des marchés des capitaux : le livre vert vise aussi à recueillir des avis sur la façon de surmonter d'autres obstacles au fonctionnement efficace des marchés, **à moyen ou à long terme**, comme par exemple :

- les obstacles à l'accès au financement, le développement des sources de financement et les moyens d'améliorer le fonctionnement des marchés ;
- l'opportunité de faciliter le développement d'investissements environnementaux, sociaux et de gouvernance qui soient standardisés, transparents et responsables, y compris les obligations vertes ;
- les mesures pouvant inciter les investisseurs institutionnels à lever des montants plus importants dans des projets à long terme, dans des PME et dans des start-ups innovantes à fort potentiel de croissance ;
- les mesures pouvant permettre d'augmenter l'envergure des fonds de capital-risque ;
- les obstacles empêchant d'augmenter sans risque les prêts directs, aussi bien bancaires que non bancaires, aux entreprises qui ont besoin de financements ;
- les mesures pouvant augmenter les investissements des particuliers ;
- les mesures supplémentaires dans le domaine de la réglementation des services financiers afin de garantir la compétitivité internationale de l'Union européenne ;
- la nécessité de prendre des mesures ciblées dans les domaines du droit des sociétés, du droit de l'insolvabilité et du droit des valeurs mobilières, ainsi que de la fiscalité, dans le but de contribuer à la création de l'union des marchés des capitaux; et sur le traitement des obligations sécurisées, avec une consultation spécifique en 2015 sur un éventuel cadre de l'UE en la matière.

Au cours du processus de consultation, la Commission travaillera avec le Parlement européen pour obtenir un retour d'information direct de la part de ses membres.